

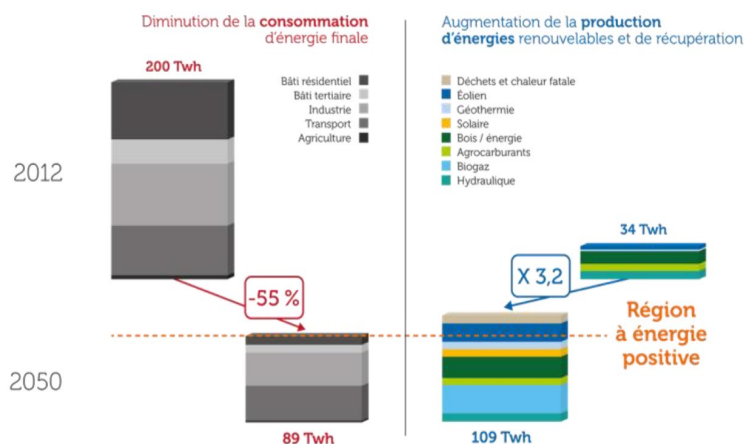
## GRAND EST - APPEL A CANDIDATURES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'EMERGENCE DE PROJETS D'ENERGIES CITOYENNES TERRITORIALE

### ► PREAMBULE

Cet appel à candidatures vise à développer la participation des citoyens dans le développement et l'investissement des projets d'énergie renouvelable (ENR) et d'économie d'énergie. L'appropriation de ces projets par les citoyens doit permettre la multiplication de projets.

Il s'inscrit ainsi dans les objectifs nationaux d'économie d'énergie et de développement des énergies décarbonées fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et dans les objectifs de devenir une région à énergie positive de la Région Grand Est décidée dans le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) : diminution de 55% des consommations et multiplication par 3,2 de la production d'énergie renouvelable entre 2012 et 2050.

SCÉNARIO « RÉGION GRAND EST À ÉNERGIE POSITIVE ET BAS CARBONE EN 2050 »



La production de 51 TWh d'ENR en 2024 (contre 34 TWh en 2012) montre que les projets se développent, mais qu'il est nécessaire d'accélérer cette croissance pour atteindre les objectifs de décarbonation. La Conférence des Parties (COP) régionale "Grand Est Région Verte" a permis de faire émerger plusieurs axes de travail pour alimenter ces objectifs. L'un d'entre eux propose de multiplier par 3 les projets d'énergie portés par les citoyens en Grand Est.

Ces projets développés et financés par des collectifs de citoyens sur les territoires concernés permettent de mieux identifier des sites potentiels de production et d'économie, par essence très diffus, de débloquer du financement en mobilisant l'épargne citoyenne et de faciliter l'appropriation des projets par les habitants en assurant la communication et la

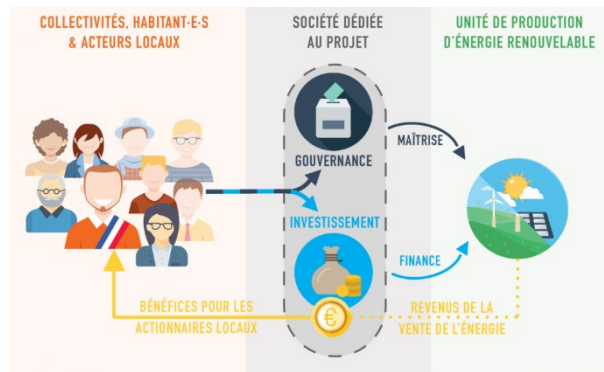
sensibilisation. Ainsi, ils permettent une meilleure acceptabilité et garantissent que les retombées économiques bénéficient au maximum au tissu local.

## ► OBJECTIFS

- Mobiliser les habitants d'un territoire autour de leurs potentiels locaux en économie d'énergie et production d'énergie renouvelable ;
- Identifier les potentiels de valorisation du foncier tant public que privé favorable aux économies d'énergie et ENR en partenariat avec les citoyens ;
- Créer, former et outiller des collectifs associant citoyens et collectivités pour développer des projets d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable ;
- Améliorer l'acceptabilité des projets ENR liés aux énergies dans les territoires ;
- Maximiser les retombées économiques locales.

## ► OBJET de l'appel à candidatures

On appelle « citoyen » un projet de production d'énergie renouvelable (EnR) qui ouvre majoritairement son capital au financement collectif et son pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants. Les projets citoyens d'énergie renouvelable permettent aux territoires de maîtriser les moyens de productions d'énergie et d'en améliorer les retombées locales, sociales et économiques, ainsi que l'acceptabilité des projets.



Le réseau régional GECLER travaille en étroite collaboration avec l'association Energie Partagée qui propose, grâce au label Energie Partagée, une définition de l'énergie citoyenne au bénéfice de tous autour de 5 enjeux :

- Intérêt territorial des projets, par une participation suffisante des acteurs locaux à la gouvernance des projets ;
- Dynamique locale, par un appel aux ressources locales tout au long de la vie du projet, et une mobilisation de la population autour des projets ;
- Finance éthique, par l'appel à l'épargne citoyenne et des collectivités pour financer les projets ;
- Gouvernance partagée, par une gestion démocratique et transparente des projets ;
- Ecologie, par une Attention accrue portée à limiter l'impact environnemental des projets.

Ce cadre de l'énergie citoyenne répond à la définition de l'Union Européenne des communautés énergétiques. Le mouvement Energie Partagée s'inscrit ainsi pleinement dans la dynamique européenne de participation des citoyens à la gouvernance des projets locaux d'énergie.

## Présentation de projets citoyens emblématiques en Grand Est :

### Les Ailes des Crêtes (08)

Depuis 2002, la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises œuvre pour une réappropriation de la question énergétique sur son territoire. Cette volonté a abouti à la mise en service en 2016 d'un parc éolien citoyen : les Ailes des Crêtes ! Ce projet a la particularité qu'une des trois éoliennes est la propriété d'enfants ! Les parents (famille, amis ...) pouvant prendre des parts à leurs noms. Ce montage financier, en plus de l'aspect citoyen fort du projet, est un symbole fort de l'héritage légué aux générations futures... Et auquel il est toujours possible de participer !

- 3 éoliennes (1 à Bouvellemont, 2 à Chagny)
- 2,4 MW installés
- 4 800 MWh/an d'électricité produite
- 3,9 M€ d'investissement



### Centrales Villageoises d'Alsace Centrale (67)

Suite à la sollicitation de la commune de Muttersholtz, le réseau Gecler a mené une mobilisation sur le pays d'Alsace Centrale. Des ateliers de formation ont permis la création des Centrales Villageoises d'Alsace Centrale par un groupe de citoyens motivés. Cette SAS a pu rapidement mettre en place une première installation photovoltaïque chez des particuliers, puis a développé un grand projet sur des ateliers municipaux. Aujourd'hui, les Centrales Villageoises d'Alsace Centrale s'associent à un parc solaire au sol pour le co-développer avec d'autres acteurs du territoire

Puissance installée : 107 kWc

Capital : 49 000€

## LES ACTEURS DE L'ÉNERGIE CITOYENNE EN GRAND EST

Des initiatives d'énergie citoyenne étaient déjà portées sur le territoire par des collectifs de citoyens et des collectivités engagées. La création du réseau GECLER en 2018, grâce aux soutiens de l'ADEME et de la Région Grand Est dans le cadre du programme Climaxion, a permis de « muscler » cette dynamique.

Depuis sa création, le réseau soutient et accompagne chaque collectif de citoyens qui veut participer activement et localement à la transition écologique, et plaide pour l'inclusion des acteurs locaux à la gouvernance des projets de production d'énergie renouvelable. Il regroupe et met en réseau des projets collectifs portés par des citoyens, des collectivités et des entreprises qui s'engagent pour une production d'énergie renouvelable locale, démocratique et résiliente. Il regroupe à ce jour 60 collectifs sur toute la région, porteurs de projets de production d'énergie photovoltaïque, éolienne, hydraulique et de chaleur. Depuis quelques années, avec le soutien de l'Europe et des programmes ENCOMHUB et CLR3, le réseau GECLER accompagne également des collectifs citoyens portant des projets de rénovation énergétique et de maîtrise de l'énergie. L'équipe d'animation développe un cadre favorable pour le développement de ces collectifs, portés localement par des bénévoles, associant habitants, collectivités, entreprises locales... tous engagés pour la transition énergétique de leur territoire.

### Les Associations Fondatrices

#### Qui sommes-nous ?

##### L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat des Ardennes

Créée en 2002  
7 salarié.e.s  
2 sites en Champagne-Ardenne  
(Charleville-Mézières, Attigny)



##### Lorraine Energies Renouvelables

Créée en 2005  
21 salarié.e.s  
3 sites en Lorraine (Blâmont, Toul, Lunéville)



##### Alter Alsace Energies

Créée en 1980  
18 salarié.e.s  
3 sites en Alsace (Lutterbach, Colmar, Strasbourg)



**Objectif Principal :** Développer les projets d'énergie citoyenne en Grand Est.

#### Missions :

- Mettre en réseau les collectifs du Grand Est ;
- Sensibiliser à l'énergie citoyenne ;
- Accompagner la création de collectifs : mobilisation citoyenne, accompagnement sur les aspects technique, juridique, économique.

## ► NATURE DE L'AIDE

Les collectivités lauréates bénéficient d'une sensibilisation et d'un accompagnement par l'association porteuse du réseau GECLER de leur département (voir ci-dessus).

Le réseau GECLER propose un appui en deux étapes :

### 1) Sensibilisation des acteurs du territoire :

- **1 Atelier de formation à destination des élus** : atelier de décryptage du rôle des collectivités dans les énergies renouvelables, des différents montages juridiques et économiques possibles et du fonctionnement d'un projet citoyen ;
- **3 temps de sensibilisation du grand public** : afin de mobiliser les habitants, trois temps publics d'information seront organisés, avec différents formats possibles (réunion publique, ciné-débat, animation de sensibilisation), présentant le contexte énergétique national/local et l'opportunité pour les citoyens de développer ou de s'associer aux projets locaux.

### 2) Accompagnement d'un collectif local constitué lors de la phase sensibilisation :

- **1 atelier de formation** sur les bases d'un projet d'énergie citoyenne : déroulé d'un projet d'énergie citoyenne et organisation du collectif ;
- **1 visite/retour d'expérience** : selon les opportunités du territoire, organisation d'une visite d'un projet d'énergie et partage d'expérience par un collectif d'énergie citoyenne existant ;
- **3 ateliers-formations thématiques** : Selon les besoins du collectif émergent, le réseau GECLER propose 3 ateliers-formations permettant au collectif d'acquérir les compétences nécessaires pour se lancer.
  - Exemples d'ateliers proposés :
    - Juridiques : créer une société : cadre, statuts et démarches...
    - Techniques : photovoltaïque : identifier un potentiel, calculer son productible...
    - Economiques : constituer un modèle économique ; comparer les modes de valorisation de l'électricité...
    - Communication : mettre en place une stratégie de communication, collecter de l'épargne locale...

## ► TERRITOIRES ELIGIBLES

Tout le territoire de la région Grand Est.

## ► BENEFICIAIRES

**Sont éligibles à l'aide :**

- Groupement de communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), Parcs naturels régionaux (PNR), pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) et Pays, autorités organisatrices de la distribution d'énergie ;
- SEM locale ;
- Association.

### **Ne sont pas éligibles :**

- Les communes seules ;
- Les conseils départementaux.

*Communes : Les projets citoyens se développent à l'échelle d'un territoire. La démarche est portée par les habitants, les associations, les collectivités et les entreprises locales. Aussi, la recherche de personnes motrices, la récolte de l'épargne citoyenne, ainsi que la recherche de potentiel énergétique nécessitent la mobilisation d'une échelle de territoire plus grande que celle de la commune.*

### **► ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE**

Attentes vis à vis des lauréats :

- Être en accord avec le label d'Énergie partagée :  
<https://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2021/10/Guide-Labelisation-Energie-Partagee-web-pages.pdf>
- Au cours et le long de l'accompagnement du projet, une implication de la part du lauréat sera demandée :
  - Portage politique (présence d'une personne élue du territoire aux réunions publiques) ;
  - Logistique : mise à disposition de salles pour l'organisation des ateliers et des diverses réunions ;
  - Diffusion d'informations et communication pour l'organisation des ateliers et réunions ;
  - Facilitation pour la mise à disposition du foncier : le portage de projets d'énergies renouvelables citoyennes et le montage d'une communauté énergétique nécessite du foncier sur lequel développer ces projets.
- Le soutien politique local est essentiel pour le collectif dans la recherche de toiture ou de terrains. Celui-ci peut prendre différentes formes :
  - Mise à disposition de foncier public au collectif ;
  - Aide à la communication lors de la phase de recherche de foncier ;
  - Soutien et communication sur le projet et légitimation de la recherche du collectif ;
  - Affichage des logos des partenaires dans la communication :  
Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région et de l'ADEME (via le dispositif Climaxion) dans tout support de communication.

### **► COUT DE L'ACCOMPAGNEMENT / MONTANT DE L'AIDE**

- Le coût de l'accompagnement est fixé entre le candidat et l'association porteuse du réseau GECLER ;
- La prise en charge par le dispositif Climaxion s'élève à 65% du montant de l'accompagnement ;

- Selon les départements, des partenariats spécifiques permettent de diminuer le reste à charge pour le bénéficiaire. L'association concernée informe le bénéficiaire du reste à charge final.

### ► MODALITES DE RECEPTION DES DOSSIERS ET DE SELECTION DES LAUREATS

- Questionnaire de candidature à remplir
- Deux lauréats **par an et par ex-région** seront sélectionnés.
- Ouverture de l'appel à candidature le 10 juin 2026
- Clôture des candidatures le 23 septembre 2026
- Entretiens avec les candidats en octobre/novembre 2026
- Sélection des lauréats le 30 novembre 2026
- Début des accompagnements à partir de janvier 2027

### ► MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE

La subvention est directement versée aux associations assurant l'accompagnement. Celles-ci facturent au bénéficiaire uniquement la quote-part restant à leur charge.

### ► DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'instruction de la candidature ne pourra débuter que si le dossier est complet.  
La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'accompagnement sollicité.

### ► QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE EN LIGNE

<https://framaforms.org/appel-a-candidature-accompagnement-a-lemergence-dun-projet-denergie-citoyenne-1774450758>

#### - **Contacts**

Réseau GECLER  
[reseau@gecler.fr](mailto:reseau@gecler.fr)

Agathe His  
[a.his@ale08.org](mailto:a.his@ale08.org)  
03 10 93 09 24